



HandiGuide des sports

Auto-diagnostic

--

Structures sportives

Auto-diagnostic



INTRODUCTION

Le HandiGuide des sports, créé en 2006 à l'initiative du ministère des Sports, est un annuaire interactif des structures sportives qui déclarent accueillir ou être en capacité d'accueillir des pratiquants sportifs en situation de handicap. Il permet de porter à la connaissance des personnes handicapées l'offre de pratique sportive qui leur est dédiée en fonction des possibilités d'accueil dans l'environnement sportif à proximité de leur lieu de résidence.

Le HandiGuide des sports est un outil important et innovant au sein des politiques publiques interministérielles visant le développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap et la réduction de l'inégalité d'accès aux pratiques sportives, tout en assurant leur inclusion par le sport des personnes en situation de handicap.

Le ministère des Sports a engagé en 2019 une démarche de modernisation du HandiGuide des sports, afin d'intégrer les dernières opportunités offertes par les évolutions numériques tout en rendant l'interface grand public plus attractive et plus accessible. Dans ce cadre, une démarche collaborative de co-construction a été menée avec l'ensemble des parties prenantes : les pratiquants sportifs en situation de handicap, les structures inscrites sur le HandiGuide et les acteurs institutionnels (ministère des Sports, acteurs interministériels, Comité paralympique et sportif français, fédérations sportives, services déconcentrés de l'Etat), afin de construire une solution numérique et organisationnelle qui répond aux attentes et besoins des acteurs.

Cette mobilisation collective a permis de faire émerger une vision commune, équilibrée et partagée de ce nouvel outil : le HandiGuide des sports rénové.

L'auto-diagnostic

L'OUTIL D'AUTODIAGNOSTIC POUR LES STRUCTURES

Dans le cadre de la démarche de mise en qualité des données présentes sur le HandiGuide tout en s'inscrivant dans la volonté d'accompagner les structures sportives dans leur montée en compétence, le ministère des Sports vous propose un outil d'autodiagnostic. Cet outil d'autodiagnostic permet de vérifier votre capacité d'accueil des sportifs en situation de handicap. L'outil d'autodiagnostic prend la forme du questionnaire suivant. Il vous suffit de répondre sincèrement aux différentes questions en cochant la proposition qui correspond le mieux à la situation de votre structure sportive.

L'accueil				
	A	B	C	D
1) Avez-vous déjà accueilli des pratiquants sportifs en situation de handicap ?	Jamais <input type="checkbox"/>	Très peu <input type="checkbox"/>	Souvent <input type="checkbox"/>	Très régulièrement <input type="checkbox"/>
2) Accueillez-vous actuellement des pratiquants sportifs handicapés ?	Moins d'une fois par an <input type="checkbox"/>	Plusieurs fois par an <input type="checkbox"/>	Plus d'une fois par mois <input type="checkbox"/>	Plus souvent <input type="checkbox"/>
3) Pensez-vous être en mesure d'accueillir tous les types de handicap ?	Aucun <input type="checkbox"/>	Peu <input type="checkbox"/>	La plupart <input type="checkbox"/>	Tous <input type="checkbox"/>
4) Pensez-vous être capable d'adapter vos activités à des handicaps lourds* ?	Pas du tout <input type="checkbox"/>	Difficilement <input type="checkbox"/>	Facilement <input type="checkbox"/>	Tout à fait <input type="checkbox"/>
5) Proposez-vous des séances de découverte ?	Jamais <input type="checkbox"/>	Très peu <input type="checkbox"/>	Souvent <input type="checkbox"/>	Toujours <input type="checkbox"/>
6) Votre encadrement est-il formé à accompagner des personnes handicapées ?	Pas du tout <input type="checkbox"/>	Très peu <input type="checkbox"/>	La plupart <input type="checkbox"/>	Tous <input type="checkbox"/>

L'accessibilité				
7) Vos installations (accueil, vestiaires, WC, douches) sont-elles accessibles ?	Aucune □	Certaines □	La plupart □	L'intégralité □
8) Les lieux de la pratique sportive sont-ils accessibles (notamment pour les personnes à mobilité réduite) ?	Pas du tout □	Difficilement □	Facilement □	Très facilement □
9) Votre matériel est-il adapté / adaptable aux personnes handicapées ?	Pas du tout □	Certain □	La plupart □	Tout à fait □
10) Votre site internet est-il facilement accessible aux personnes handicapées ? (rédigé en facile à lire et à comprendre**, couleurs et contrastes...)	Pas du tout □	Difficilement □	Facilement □	Très facilement □
La contribution au développement de vos pratiques				
11) Êtes-vous en relation avec des associations spécialisées dans le handicap ou avec d'autres structures sportives de votre territoire pour mutualiser certaines de vos ressources (matériel, personnel, etc.) ?	Pas du tout □	Peu □	Souvent □	Très régulièrement □
12) Êtes-vous susceptible de mettre à disposition à d'autres structures du matériel adapté ?	Pas du tout susceptible □	Peu susceptible □	Assez susceptible □	Tout à fait susceptible □

* handicap lourd : déficience qui limite fortement les interactions et qui nécessite des aménagements importants de la pratique sportive

** facile à lire et à comprendre : méthode permettant une accessibilité facilitée des informations aux personnes déficientes intellectuelles grâce à des mots faciles à comprendre, des phrases simples et courtes

SI VOUS OBTENEZ UNE MAJORITÉ DE D

Votre structure est d'ores et déjà très mature sur le sujet du sport pour les personnes handicapées. Vous justifiez d'une expérience dans l'accueil de pratiquants sportifs en situation de handicap, auxquels vous assurez des conditions d'exercice de la pratique accessibles (lieux de pratique, installations), adaptées (matériel adapté) et sécurisées (encadrants formés). Votre appropriation du sujet du handicap et votre intégration dans une démarche qualité devrait vous permettre de partager avec d'autres structures sportives de votre territoire votre expérience, les actions que vous avez mises en place ainsi que vos bonnes pratiques, de sorte à développer la pratique du sport-handicap.

SI VOUS OBTENEZ UNE MAJORITÉ DE B OU C

Votre structure est relativement mature sur le sujet du handicap, mais il vous reste des progrès à faire sur quelques axes qui peuvent être renforcés. Vous avez déjà une certaine expérience dans l'accueil de pratiquants sportifs handicapés ou vous avez engagé des actions pour vous inscrire dans une démarche qualité (mise en accessibilité de votre structure et des différentes installations, qualifications des encadrants, mise à disposition de matériel adapté). Grâce à vos réponses, vous avez désormais une idée plus précise des domaines que vous pouvez renforcer et sur les actions à mener pour assurer un accueil de grande qualité et sécurisé pour les pratiquants sportifs en situation de handicap. Les rubriques présentes sur le HandiGuide (les critères à remplir, ressources documentaires, coordonnées de personnes ressources) vous donnent des outils et des ressources sur lesquels vous pouvez vous appuyer pour progresser sur cette thématique.

SI VOUS OBTENEZ UNE MAJORITÉ DE A

Votre structure est pour l'instant peu mature sur le sujet du handicap. Vous n'avez pas d'expérience dans l'accueil de sportifs en situation de handicap et vous avez encore des progrès importants à réaliser sur l'accessibilité de votre structure (lieu de la pratique sportive, installations, absence de matériel adapté, formation de vos encadrants ...) et sur les conditions d'accueil. Pour vous aider dans cette démarche, vous pouvez vous mettre en relation votre référent départemental qui pourra vous accompagner dans votre réflexion et dans la mise en œuvre des actions de renforcement de votre démarche qualité et de montée en compétence sur le sujet du handicap. De même, les rubriques présentes sur le HandiGuide vous donnent des outils et des ressources mobilisables (coordonnées, typologie d'acteur à mobiliser en fonction des thèmes) pour progresser sur cette thématique.

ELÉMENTS D'EXPLICATIONS DES RUBRIQUES

Le fait d'accueillir actuellement ou d'avoir déjà accueilli par le passé des pratiquants sportifs handicapés témoigne d'une expérience sur le sujet et sur les modalités d'accueil. Les structures qui sont en capacité d'accueillir des sportifs handicapés mais qui n'en ont encore jamais accueilli réellement présentent un niveau de maturité, de structuration et d'équipement différent.

Le fait de pouvoir accueillir des handicaps complexes traduit une capacité d'adaptation, une structuration (matériel, connaissances) et une maturité de la structure sur le sujet du sport pour les personnes handicapées.

L'organisation de séances de découverte représente un moyen de rendre attractif et visible la structure sportive et le sport proposé, ainsi que de valider l'envie et la possibilité la pratique sportive.

La présence au sein de la structure de personnel qualifié et disposant d'expérience dans l'encadrement de personnes handicapées est un facteur fondamental pour sécuriser la pratique sportive, garantir une prise en compte du handicap et rassurer les pratiquants et pratiquantes ainsi que leurs accompagnants quant à la capacité de la structure à les accueillir dans de bonnes conditions.

L'accessibilité est un point primordial pour permettre la pratique sportive des personnes handicapées et pour leur garantir un service de qualité et sécurisé. L'accessibilité est multidimensionnelle :

- L'accessibilité des lieux de pratique (rampe d'accès, parking à proximité des locaux, offre de transport à proximité...)
- L'accessibilité des installations (vestiaires, WC, douches) et une compréhension facilitée de l'organisation de la structure pour les déficients intellectuels
- La présence de matériel adapté permettant aux personnes handicapées de pratiquer le sport de leur choix dans un environnement sécurisé
- L'accessibilité du site internet de la structure (rédigé en FALC, choix des couleurs, etc.) afin de leur permettre de trouver facilement l'information dont elles ont besoin

Le partage de ressources (matériels, encadrants, ...) entre les structures contribue au développement de la pratique sportive et permet d'animer la communauté des acteurs du sport sur le territoire. C'est notamment l'occasion de mettre les structures sportives en réseau, leur permettre d'échanger des bonnes pratiques et de monter en compétence sur le sujet.